

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le vingt du mois d'avril, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 26	Absents 8	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy – E.SUZZONI.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI - I. BENIGNI – J. LUCIANI – N. MARIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – R. SANTELLI – G.SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI – R. BARTHELEMY à E.SUZZONI – J. EMMANUELLI à P. GUIDONI - E. MUNIER à M. LUCIANI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Date de convocation : 15/04/2015

Date d'affichage :

OBJET :

EXTENSION DE LA ZONE
D'ACTIVITES DE CANTONE

Le Premier vice-président rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la zone d'activité économique de Cantone à Calvi dont les nouvelles parcelles alloties sont disponibles à la vente auprès des opérateurs économiques.

L'estimation du prix de vente a été transmise par les services des domaines le 18 avril 2014.

Le conseil communautaire s'est prononcé le 22 avril 2014 sur le prix de cession au mètre carré à 50 €. Ce prix vaut pour les acquéreurs ayant un vrai projet de développement économique, source de création ou de maintien d'emplois.

Les conditions de vente sont annexées à la présente délibération.

Le Premier vice-président propose au conseil communautaire la cession immobilière du lot n°17 de la troisième tranche du lotissement d'une superficie de 1009 m2 à Madame BUCHET Catherine, pour l'installation d'une entreprise en nom propre, en cours de création, pour la création de meubles, objets d'ameublement, peinture sur meuble, peinture de décoration murale et sculpture, au prix de 50 450 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir rappelé l'interdiction de la création de dépôts de stockage sans aucune activité économique et de locaux destinés à la location dans le cadre de cette acquisition ; après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la cession immobilière du lot n°17 du projet d'extension de la zone d'activité d'une contenance de 1009 m2 à Madame BUCHET Catherine Andrée, née BUCHET, le 11 avril 1964 à Vouziers, domicilié Chemin de la Serra – 20260 Calvi pour un prix de vente de 50 450 €.

DESIGNE Maître CIAVALDINI Marie Louise, notaire à Calenzana, pour l'établissement de l'acte.

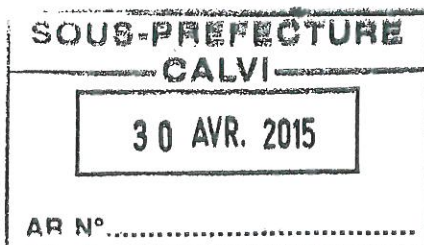
AUTORISE le Président à passer et signer tout document à venir relatif à cet objet.

3^e Tranche

VENTE DU LOT n°17

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Delibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le



Fait et délibéré, le 20 avril 2015

Pour copie conforme

Le Premier vice-président

